



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent

N°2025_118

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

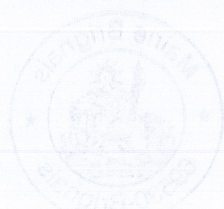
Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 4 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- MODIFIER, compte tenu de la demande écrite (de changement de la durée hebdomadaire de service) d'un agent territorial, la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'adjoint technique :
 - Un emploi permanent à temps non complet (80%) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique
 - Grades ouverts : adjoint technique (C1), adjoint technique principal de 2ème classe (C2), adjoint technique principal de 1ère classe (C3)
 - Quotité de travail : temps non complet, 28 heures hebdomadaires
 - Mission globale : assurer l'entretien ménager des établissements scolaires et/ou des bâtiments municipaux
- AUTORISER la modification de cet emploi permanent à compter du 1er décembre 2025, sa modification au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- INDiquer que les modalités indemnitaires de cet emploi seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur cet emploi permanent d'agents contractuels pour pourvoir cet emploi en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD